



Signification d'un jugement

Par **amel**, le **14/05/2008** à **19:31**

J'ai reçu un avis de depot d'un acte à l'étude concernant mon divorce.

Ma femme et moi sommes séparés depuis plusieurs années, et je me suis présenté à aucun jugement, et ne voulais pas prendre d'avocat.

Un huissier est passé en mon absence à domicile, me laissant

Signification d'un jugement(rendu en premier ressort) à la demande de mon épouse,
Je vous signifie et en tête des présentes vous laisse copie :
d'un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le tribunal de grande instance.

Je voudrais savoir ce que ces phrases veulent dire en conséquence pour moi.
Est-ce le jugement definitif de mon divorce

Merci